

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2014

### COMPTE RENDU VALANT PROCES-VERBAL

Etaient Présents : M. MASSION, Maire. M. MARUT, Mme DUBOIS, M. ROULY, Mme GUILLEMIN, Mme MAILLET, M. BERENGER, Mme PLATE, M. MARTINE, Mme LEFEBVRE, Adjoints au Maire.

M. EZABORI, M. TAILLEUX, M. BOUTEILLER, Mme DUNET, M. KERMARREC, M. BACHELAY, Mme VATEY, Conseillers municipaux délégués.

Mme ARSENE AHMAR, Mme BELAOUNI, M. BRUNEAU, Mme GAYET, Mme PLOQUIN, M. PREPOLESKI, Mme QUINIO, Mme RIDEL, M. SYLLA, Mme VENARD, M. TERNATI, M. HONNET, M. RINGOT, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. ROSAY, Adjoint au Maire.

M. FABIUS, Mme THEBAULT, Conseillers Municipaux Délégués.

Mme LEJEUNE, Mme VOISARD Conseillères Municipales.

#### Désignation du secrétaire de séance

Adopté à l'unanimité

M. SYLLA a été désigné.

#### Approbation du compte-rendu valant procès-verbal de la séance précédente

Adopté à l'unanimité

Aucune remarque ou observation particulière n'est formulée.

Avant de commencer, M. Le Maire a salué Mme Soraya BELAOUNI pour son dernier Conseil Municipal du fait de sa démission de ses fonctions de conseillère municipale à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014. Il a tenu à la remercier de sa participation aux travaux de la Ville depuis 2008.

M. Le Maire a souhaité la bienvenue au nouveau Directeur Général des Services, M. LEFEBVRE et à la nouvelle Directrice Juridique et des Moyens Généraux, Mme PACOTTE.

### DOSSIERS PRESENTES PAR M. LE MAIRE

#### COMMUNICATIONS

##### Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Dont acte

Huit décisions ont été prises au cours de la période du 5 juin 2014 au 8 août 2014, elles relèvent toutes de la gestion courante de la commune.

En outre 61 marchés publics ont été signés entre le 22 mai 2014 et le 2 septembre 2014.

#### DELIBERATIONS

##### Elections Professionnelles – Création d'un Comité Technique Commun (CT) – Création d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) – Détermination du nombre de représentants du personnel

Adopté à l'unanimité

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'effectif pour la Ville et le CCAS est de 570 agents permettant ainsi de créer un Comité Technique commun à la Ville et au CCAS et un Comité

d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun à la Ville et au CCAS.

Il a donc été décidé de créer ces 2 comités.

Les élections professionnelles sont arrêtées au 4 décembre 2014; 10 semaines au moins avant le scrutin. Après consultation des organisations syndicales, le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

- fixer à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel au CT et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- maintenir le paritarisme en fixant à 6 le nombre de représentants de la collectivité au CT.
- fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel au CHSCT et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- maintenir le paritarisme en fixant à 5 le nombre de représentants de la collectivité au CHSCT.
- maintenir le droit de vote pour les représentants de la collectivité

### Recrutement d'emplois d'avenir

Adopté à l'unanimité

En mars 2013, la Ville s'est inscrite dans le dispositif « emplois d'avenir » qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé. Deux emplois d'avenir à temps complet sont donc recrutés, l'un pour exercer les fonctions d'Asem, l'autre pour exercer les fonctions d'assistante éducative. Ces contrats à durée déterminée sont conclus pour une période de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Les tuteurs identifiés qui accompagnent ces jeunes au quotidien, percevront une indemnité de tutorat compte tenu de l'investissement et de la responsabilité associés au tutorat.

### Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre du décret n°2009-1442 relatif au contrat unique d'insertion, un CAE à temps complet est recruté pour intégrer le service Education et exercer les fonctions d'Asem. Ce contrat à durée déterminée est conclu pour une période de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

### Tableau des emplois permanents

Adopté à l'unanimité

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

#### -Direction Générale des Services

L'emploi de directeur général adjoint est vacant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Cet emploi va être confié à un agent contractuel conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 Janvier 1984. D'autre part, compte-tenu de la réorganisation de la direction, un emploi d'assistant de direction sera supprimé.

#### -Service Education

Afin de répondre au besoin du service, il est nécessaire d'augmenter le taux d'emploi d'un agent d'entretien polyvalent de 80 à 100%, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. De plus, deux emplois d'Asem vont être confiés à deux agents contractuels pour une durée d'un an conformément à l'article 3-2 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

-Service Espaces Verts

Un emploi de jardinier est occupé par un agent contractuel dont le contrat arrive à échéance le 30 septembre 2014. Cet emploi d'agent contractuel va être modifié en emploi d'adjoint technique 2ème classe, pour pouvoir le nommer statutairement à compter du 1er octobre 2014.

Le tableau des emplois permanents est modifié en date du 19/09/2014.

Convention de mise à disposition d'équipements sportifs à la Société Eiffage

Adopté à l'unanimité

La société EIFFAGE organise le 19 septembre 2014, à destination de son personnel, des tournois sportifs, au sein de la ville. A cet effet, des terrains de football et des courts de tennis ainsi que le gardiennage des sites sont mis à disposition afin d'accueillir les trois cents athlètes prévus lors cette manifestation.

Le coût relatif de cette mise à disposition s'élève à :

- 94,55 € de l'heure pour l'utilisation d'un terrain de football.
- 15,80 € de l'heure pour un court de tennis

Une convention de mise à disposition est donc signée entre la Ville et la Société EIFFAGE.

Avant de clôturer la séance, M. Le Maire a précisé que Mme Soraya BELAOUNI sera remplacée au prochain Conseil Municipal par Mme Christelle FERON, la suivante sur la liste.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre affaire n'étant évoquée, M. Le Maire prononce la levée de séance à 18h10.